© Base

BELLEVILLE **UNE AIRE DE JEUX « RADICALE »**

La ville de Paris a réouvert, début juillet, l'aire de jeux du parc de Belleville (20e arrondissement). Qualifiée de « radicale », elle offre, sur 1 000 m² de pentes, des « surfaces enchevêtrées de glissade, dérapage, escalade, des passages secrets, des anfractuosités, des planques et des observatoires multiples pour gamins intrépides ». Un aménagement qui résulte d'une opération de concertation auprès des usagers du parc, petits et grands.

Au-delà de l'originalité de l'aménagement des lieux, réalisé par l'agence de paysagisme Base/Bien aménager son environnement, cette réalisation marque un tournant dans la politique de gestion du risque dans les parcs et espaces publics de la ville de Paris. En faisant le pari de donner aux enfants de plus de six ans la possibilité de s'ébattre dans un terrain d'aventures, la municipalité « réinterprète ses normes de sécurité à l'aune de cette nouvelle ambition ».